

## ARCHIVES MUNICIPALES DE METZ

---

### CONDITIONS DE CONSULTATION, REPRODUCTION ET DE REUTILISATION DES DOCUMENTS

Je soussigné(e) :

NOM : .....

Prénom : .....

Adresse : .....

- Prend acte que **lorsqu'un document (liasse, registre, etc.) a été numérisé seule cette reproduction est communiquée au lecteur** (depuis les ordinateurs à disposition en salle de lecture)
- Prend acte que **la reproduction individuelle ne peut se faire qu'au moyen d'un appareil photographique sans flash** et après autorisation du président de salle
- Prend acte que **la photocopie de documents originaux est soumise à l'autorisation du président de la salle de lecture** pour des raisons de conservation. Sont **interdits à la photocopie les documents suivants** :
  - **documents et ouvrages reliés** (livres, registres, journaux, archives reliées, etc.) ou thermocollés ;
  - **documents figurés** (cartes, plans, calques, gravures, estampes, photographies, affiches, cartes postales, etc.) ;
  - **documents fragiles** (parchemins, archives anciennes, pièces scellées, etc.) ou en **mauvais état de conservation** ;
  - **documents dépassant le format A3 y compris les plans des permis de construire.**
- Prend acte que, concernant **la réutilisation** des informations et des reproductions, ne sont réutilisables que les informations contenues dans des documents librement communicables à tous et sur lesquels des tiers ne détiennent pas de droits de propriété intellectuelle. La réutilisation comportant des données à caractère personnel (actes Etat-civil, ...) est soumise au respect du cadre légal de la protection des données à caractère personnel. **La réutilisation à des fins non commerciales est gratuite.** Dans ses publications, produits et services, **le réutilisateur est tenu d'indiquer la source de l'information (sous la forme : Archives Municipales Metz, cote)** et sa date ou la date de sa dernière mise à jour. **La réutilisation à des fins commerciales est soumise au paiement d'une redevance et à la signature d'une licence.**
- Accepte **le règlement** de la salle de lecture mis à disposition en salle.

A Metz, le

2021

Signature :